

M. Nicolas Creplet,
Architecte
Rue Melsens, 12
1000 Bruxelles

V/Réf. : votre courrier du 23/06/06
N/Réf. : gm/BXL2.197/s.94
Annexe :/

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : BRUXELLES. Place Poelaert / Rue aux Laines, 23. Ancien hôtel de Mérode. Restauration des façades et toitures. Avis de principe.

En réponse à votre courrier du 23 juin 2006, réceptionné le 26 juin, et suite à la visite sur place du 21 juin 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 juin 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

Votre demande porte sur la création d'une nouvelle baie de fenêtre dans l'avant-corps de droite de l'hôtel de Mérode (situé à l'angle de la rue aux Laines et de la Place Poelaert). Cette fenêtre remplacera la baie de porte existante, de facture récente, et constituera le pendant de la baie située dans l'avant-corps de gauche. Elle éclairera un local de bureau qui sera aménagé dans la pièce située à l'arrière.

La Commission souscrit à la proposition de créer une nouvelle baie considérant que ceci améliorera l'aspect de la situation existante (porte banale sans intérêt particulier), que les finitions existantes seront soigneusement reproduites (soubassement, bossages) et que le modèle et les profils du nouveau châssis seront identique aux châssis existants.

Lors de la réunion sur place, une deuxième question a été soumise aux représentants de la CRMS, portant sur la conservation éventuelle de la tôle métallique de la grille de clôture de l'hôtel de Mérode. Le permis d'urbanisme délivré pour le projet de rénovation/restauration de l'hôtel prévoit l'enlèvement de cette tôle. Toutefois, il est apparu que la cabine à haute tension existant contre la grille, à droite de l'entrée, et qui était destinée à disparaître, appartient à Sibelga qui n'en accepte pas la démolition. Dès lors, il est proposé de rénover la cabine et d'en améliorer autant que possible l'aspect. Toutefois, afin de rendre cet élément invisible depuis l'extérieur, on propose de maintenir, au moins partiellement, la tôle métallique de la grille. Sur place, il a été constaté que cette tôle est un dispositif soigné, pourvu d'éléments décoratifs, qui n'est pas sans intérêt. Dès lors, la Commission ne voit aucune objection à sa conservation. Elle estime toutefois que conserver cette tôle seulement sur une travée de part et d'autre de l'entrée

provoquera un effet incongru. Dès lors, elle demande de la conserver sur l'ensemble de la grille, à l'exception éventuelle de l'entrée principale où la perspective depuis la place Poelaert pourrait être dégagée complètement. La conservation de la tôle aurait, en outre, l'avantage de préserver l'intimité de l'hôtel, ce qui semble intéressant dans le contexte urbanistique existant, ainsi que de protéger l'hôtel contre les jets d'ordures à travers la grille.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (G. Condé Reis) , A.A.T.L. – D.U. (Fr. Timmermans)